

Ver... votre village

Retrouvez-nous sur le site web.....



<http://www.mairie-verleschartres.com>



BULLETIN MUNICIPAL



Le mot du Maire

Vernoises, Vernois,

Voilà pratiquement 2 ans que je suis maire de Ver-lès-Chartres. Je peux alors dire que j'ai un bon aperçu des différentes facettes de cette fonction et de la gestion d'une commune. A ce sujet, je dirais plus "nous" que "je" car il s'agit d'un véritable travail d'équipe quotidien avec les adjoints sans oublier les échanges avec les conseillers municipaux et l'aide des salariés communaux.

Le premier message que je souhaite vous livrer à l'aube de cette nouvelle année est de **privilégier le dialogue et la recherche de solutions concertées**.

La société se judiciarise sur le modèle américain, mais c'est par nos actes que l'on peut tempérer cette tendance. Trop souvent lorsqu'il y a un problème dans la commune, j'entends : « si rien n'est fait (si cela ne se fait pas comme je veux), on va au tribunal ». Ma nature fait que je n'apprécie guère les situations conflictuelles. De plus, aller vers la justice n'est pas économe en temps, en énergie dépensée et en moyens financiers. Pour preuve, des contentieux opposant des particuliers à la commune mobilisent depuis de nombreuses années des avocats, des juristes, des experts, notre secrétaire de mairie et nous élus. Ceux-ci nous coûtent plusieurs dizaines de milliers d'Euros. Vous aurez alors bien compris le bien-fondé de la concertation et de l'échange. De plus, les fonds publics, donc vos impôts, ont vocation à servir à d'autres emplois.

Ce premier point m'amène tout naturellement à vous parler **des finances de Ver**.

Notre objectif n'est pas d'augmenter les impôts. Mais à fiscalité communale fixe, les ressources s'amenuisent du fait, entre autres, des baisses de dotations de l'Etat. Notre pays a besoin d'adapter ses dépenses à ses recettes mais les mesures proposées devraient être progressives afin de laisser aux communes le temps de s'adapter.

Quelles adaptations pour Ver ?

Il ne s'agit pas de ne plus investir mais de calibrer nos investissements au regard de notre capacité financière. À ce titre, les projets réalisés, en cours et à venir vous sont présentés dans ce bulletin. Arrêtons-nous plus particulièrement sur les travaux de voiries rue de l'église où les trottoirs sont devenus plus accessibles et sur le projet de construction de la maison des associations qui deviendra, avec les équipements sportifs environnants, un lieu de vie intergénérationnel visant le « encore mieux vivre ensemble ». Alors que faire ?

Les dépenses devront être maîtrisées. Pour ce faire plusieurs pistes sont en réflexion :

- s'appuyer sur nos employés communaux pour réaliser certains travaux et limiter ainsi les interventions externes. La réalisation d'une rampe d'accès pour handicapés à l'école en est une illustration,
- mutualiser certaines tâches avec les communes voisines, comme la pose des illuminations de fin d'année en cours d'étude,
- regarder au niveau de chaque ligne budgétaire les économies possibles.

Ce travail n'est pas le plus simple mais en maîtrisant nos dépenses de fonctionnement, nous pourrions continuer à investir.

Nous faisons aussi partie de Chartres Métropole. Forts de ses moyens, tout en gardant notre identité, cela nous aidera à atteindre nos objectifs communaux.

Enfin, dernier point, **la communication**. Afin que le vivre à Ver-lès-Chartres et nos actions soient plus lisibles, **un nouveau site, encore en cours de construction, vient de voir le jour sur internet. Consultez le !** Vous devriez trouver tout ce dont vous avez besoin de savoir sur Ver. S'il y a des compléments à intégrer, merci de nous transmettre vos remarques.

Je terminerai en vous disant que **nous sommes, le maire, les adjoints et les conseillers municipaux à votre écoute**. Quels que soient les sujets, la porte de la mairie vous est grande ouverte.

Souhaitons nous enfin en cette période troublée, tous ensemble, une année 2016 sous le signe du bien vivre les uns avec les autres à Ver et ailleurs, avec la santé en sus.

Max VAN DER STICHELE

Informations communales

ETAT CIVIL 2015

Naissance :

Maëlye MERLET, le 2 mars 2015

Décès :

Denise MONTEAU, née PERINEAU, le 2 mai 2015

Colette DUPUIS, née ROUILLON, le 26 octobre 2015

Mariage :

Céline LELARD et Nicolas BARRÉ
le 22 août 2015

Eline TIZOMBA et Pascal TARDIVEAU
le 29 août 2015

Sylvie PIVIN et Ludovic CHARPENTIER
le 5 septembre 2015

Nathalie PICOT et Arnaud THOMASSIN
le 19 septembre 2015





Jours et horaires d'ouverture des déchetteries

à partir du 1er septembre 2014

	DAMMARIE	
	Matin	Après Midi
Lundi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Mardi	Fermé	
Mercredi	Fermé	14h00 - 18h00
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	14h00 - 18h00
Dimanche	9h00 - 13h00	Fermé

Dorénavant, la déchetterie sera fermée les jours fériés.

Le Bois de Mivoye

02 37 26 24 90

www.chartres-metropole.fr

Chartres métropole Info Déchets

N°Vert 0 800 22 20 36
Appel gratuit d'un poste fixe



Seul(e)?

1^{er} janvier 2016

FÊTONS ENSEMBLE CE PREMIER JOUR DE L'ANNÉE

A PARTIR DE 12 HEURES : BUFFET, BOISSONS ET APRÈS-MIDI DANSANT

38 EUROS

✂ BULLETIN D'INSCRIPTION À RETOURNER AVANT LE 17 DÉCEMBRE 2015 ✂

VOUS SEREZ PRÉSENT(S) LE 1ER JANVIER 2016

NOM PRÉNOM

ADRESSE

VILLE TÉL.

CE TÉVÈNEMENT EST RÉSERVÉ AUX HABITANTS DE LUISANT ET DES VILLES PARTENAIRES DE L'ÉVÈNEMENT - MERCI DE RETOURNER VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION EN MAIRIE, ACCOMPAGNÉ D'UN CHÈQUE DE 38€ X ... PERSONNES, À L'ORDRE DU TRÉSOR PUBLIC.

ORGANISÉ PAR LES MAIRIES DE LUISANT, BARJOUVILLE, LE COUDRAY, MORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES

SALLE MAIRAUX - 108 AV. M. MAUNOURY - 28100 LUISANT







VER-LÈS-CHARTRES

TOUS LES MERCREDIS MARCHÉ

sur la place de Loché de 8h à 13h

Vous y trouverez :

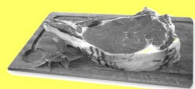


Un Volailler - Produits régionaux



Un Primeur

Un Boucher - Charcutier



Un Poissonnier



VENEZ NOMBREUX !!

INFOS MAIRIE



Valérie, notre secrétaire à votre disposition !

Coordonnées : Mairie de Ver-lès-Chartres - 13, rue de la Barrière
Tél. : 02.37.26.40.59 / Mail : mairieverleschartres@wanadoo.fr

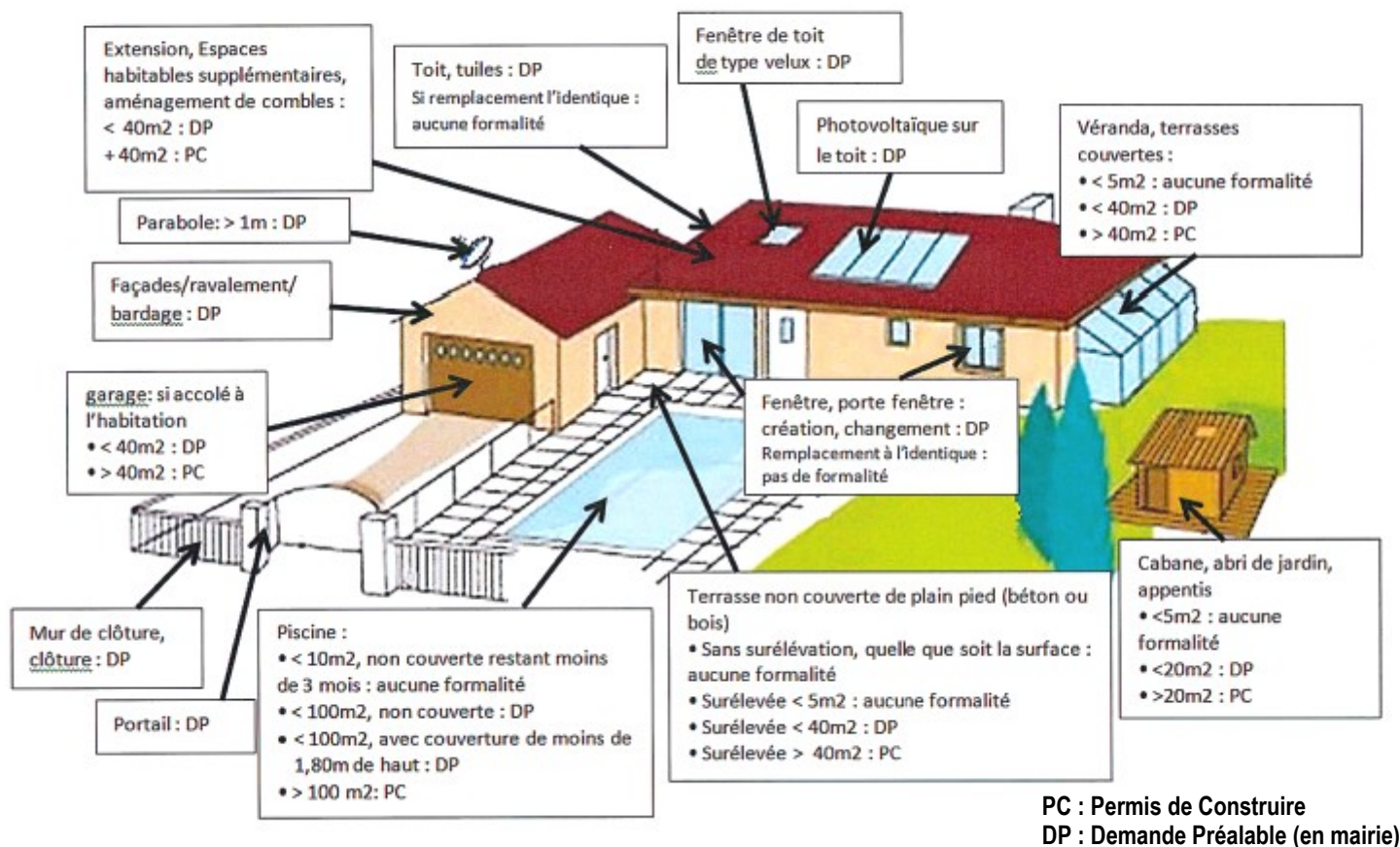
OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

LUNDI	de 10h à 12h
MERCREDI	de 9h à 12h
VENDREDI	de 15h30 à 18h30

Informations communales

URBANISME.....les règles à savoir !

QUELLE AUTORISATION DEMANDER POUR QUEL TYPE DE TRAVAUX ?



Depuis le 1er juillet 2015, les dossiers de demande de permis de construire sont instruits par Chartres Métropole et non plus par la DDT.



Fin décembre, le traditionnel colis de Noël destiné aux personnes âgées de plus de 75 ans sera distribué à nos aînés !

Info

CCAS : À SAVOIR POUR L'ANNÉE 2016 !!

L'action sociale à Ver-lès-Chartres prévoit principalement les portages de repas à domicile, le banquet du 11 novembre offert aux personnes de 68 ans et plus, ainsi que la remise gracieuse de colis de Noël aux personnes de 75 ans et plus. Le budget autonome de fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est d'environ 9 200 euros annuels provenant d'une dotation de la commune.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit la possibilité de dissoudre les CCAS dans les communes de moins de 1 500 habitants et de procéder à un transfert éventuel des compétences au Centre Intercommunal d'Action Sociale.

La Municipalité de Ver-lès-Chartres ne souhaite évidemment pas supprimer l'ensemble des actions proposées actuellement à ses administrés. Dans le cadre d'une simplification de gestion, la commune souhaite simplement reprendre la compétence afin d'établir un budget unique.

De plus, compte tenu de l'évolution démographique de la commune, notamment de la quasi-absence de naissances et d'une évolution significative de nos séniors, des dispositions budgétaires restreintes et de la capacité d'accueil de la salle communale limitée, la Municipalité prévoit la révision des modalités d'actions sociales. Ainsi, à compter de 2016, les personnes de 75 ans et plus auront la possibilité de choisir entre leur participation au banquet du 11 novembre et la remise d'un colis de Noël.

Une réunion d'échanges avec le Conseil d'Administration du CCAS de Ver-lès-Chartres sera donc programmée prochainement.

Les travaux sur notre commune

L'année 2015 a vu la réalisation de trottoirs en enrobé et un élargissement de ceux-ci dans la rue de l'église afin de permettre et sécuriser l'accès à tous vers le centre bourg (travaux réalisés par l'Ets MUSCI).

Une seconde phase de travaux devrait voir le jour début 2016 avec la création d'un plateau surélevé assorti d'une zone 30 pour permettre aux futurs riverains de déboucher dans la rue de l'église.



L'extrémité de la rue du polissoir côté Corancez a elle-aussi profité de bordures- caniveaux et de trottoirs conformes à la politique d'aménagement arrêtée par le conseil pour ce type de travaux.



La rue des Prés Hauts a fait peau neuve avec une voirie refaite entièrement y compris les aménagements paysagers et les trottoirs. Tout cela a été effectué en concertation avec les riverains via une présentation du projet avant réalisation (travaux réalisés par l'Ets MAISIERE).

Quelques infiltrations d'eau sur la toiture de l'église ont nécessité l'intervention de l'Ets BAILLY.

La loi de 2005 concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite a contraint la mairie de déposer en préfecture avant fin septembre un ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) afin de rendre accessibles tous ces ERP (Etablissements Recevant du Public) d'ici 3 ans (mairie, école, salle, cuisine, église ...) avec des coûts élevés pour certaines opérations (45 000 euros pour les salles, la cuisine et les toilettes). Pour cela, les employés communaux ont réalisé une rampe d'accès en pente douce et carrossable afin d'accéder à la bibliothèque et d'autres réalisations devraient voir le jour afin d'en diminuer les coûts (accès mairie, classe).

Un arasement des bordures de la rue de Thivars a été réalisé afin de permettre l'évacuation naturelle des eaux de pluie et de minimiser la formation de trous en bordure de chaussée due à la faible largeur de cette voirie et à l'accroissement constant de sa fréquentation.

Concernant la plaine sportive, les équipements sportifs étant finis et utilisables, une maison des associations devrait voir le jour dans le courant de l'année 2016 à côté du city stade grâce aux différentes subventions (conseil départemental FDAIC, fonds de concours Chartres Métropole) et un investissement communal. Un réaménagement de l'espace et une sécurisation des mouvements seront réalisés afin de permettre diverses activités en toute sécurité pour les usagers. D'autres projets sont à l'étude pour les années à venir dans un contexte budgétaire de plus en plus difficile et un recul de la capacité d'investissement de la commune :

- L'aménagement du centre bourg aux abords de la mairie, de l'école et des salles,
- La réfection de voirie et des trottoirs de la rue des carrières,
-Et bien d'autres petits projets qui naissent au fur et à mesure de l'année.

Nos employés communaux réalisent bon nombre de travaux sur votre commune, toutefois la difficulté actuelle est de les réaliser en conformité avec les différentes législations et autorisations ou agrémentations en vigueur.

N'hésitez pas à nous faire connaître les demandes de travaux qui pourraient retenir l'attention de la commission travaux et qui permettraient de répondre ou de lister les travaux d'aujourd'hui ou de demain...



Evènements communaux

En janvier, ce sont les traditionnels vœux du Maire, occasion de rencontrer les nouveaux habitants de la commune, commerçants, artisans....Mais aussi le temps de partager la galette des rois avec nos différentes associations !!



Nos cérémonies officielles du 19 mars et 8 mai avec comme à l'accoutumée la participation de nos Anciens Combattants. Et notre traditionnel repas du 13 juillet, suivi de la retraite aux flambeaux et du bal !!! Toujours une belle soirée !!



C'est dans la douceur de l'été de la Saint Martin que s'est déroulée la 97ème commémoration de la « Grande Guerre ». En ce 11 novembre 2015, nombreux sont ceux qui se sont réunis, au cimetière, autour du monument aux morts, afin de rendre hommage à ceux qui ont laissé leur vie, pour défendre notre patrie. Cette cérémonie fût suivie d'un vin d'honneur et d'un bon repas à la salle des fêtes, toujours dans une ambiance chaleureuse.



Nos écoles et leur organisation

<u>Mme Capelle-Coeuret :</u>	Petite section, Moyenne section et Grande section	26 élèves
<u>Mme Goujon-Texier (directrice) et Mme Boitel (le jeudi) :</u>	CP, CE1	19 élèves
<u>Mme Lucas-Bousquié :</u>	CE1, CE2	20 élèves
<u>Mme Straub :</u>	CM1, CM2 (Classe à Corancez)	28 élèves
		
		<u>Total : 93 élèves</u>



Notre équipe enseignante

HORAIRES DE LA GARDERIE



Le matin de 7h30 à 8h50

Le soir de 16h30 à 18h30

(sauf le vendredi à 18h00)

ORGANISATION DES JOURS D'ENSEIGNEMENT

Les jours d'enseignement sont donc comme suit :

Le lundi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Le mardi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Le mercredi	de 9h00 à 12h00
Le jeudi	de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
Le vendredi	de 9h00 à 12h00



RAPPEL

Les Temps d'Activités Péri-scolaires se déroulent le vendredi après-midi de 13h30 à 16h30. Ces activités sont encadrées par Christelle, Virginie et deux intervenantes des Familles Rurales d'Eure et Loir (Marine et Paula).

Les inscriptions se font à la période pour un coût de 5 € par enfant par vendredi.

Cette année, le principal projet des TAP est la décoration du préau !!

Activité à venir pour LES TAP

Réalisation d'une fresque sur le mur du préau de l'école de Ver-lès-Chartres.

Cette activité sera proposée à tous les groupes (même les petits) !!



Activité encadrée par

Madame Dominique Doury - Verderi, artiste peintre

Séances prévues les vendredis des mois de mars, avril et mai 2016 !

Cet été, le syndicat scolaire de Corancez/Ver-lès-Chartres s'est associé avec l'APE Les Loustics pour l'investissement de 2 vidéoprojecteurs interactifs (VPI), installés dans la classe de Corancez et la classe de CE1-CE2.

L'ÉCOLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE !!



LE PERSONNEL DU SYNDICAT SCOLAIRE :

Mme Fourdrinier Catherine
Cantine, ménage et bus le mercredi midi
Mme Isambert Virginie
ATSEM, cantine, garderie et ménage
Mme Jehannet Christelle
ATSEM, accompagnatrice au bus et ménage
Mme Parisy Guislaine
Cantine, ménage et garderie
Mme Tonnellier Valérie
Secrétaire (courrier, facturation,...)

La vie associative à Ver-lès-Chartres

L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LES LOUSTICS CORANCEZ / VER-LÈS-CHARTRES

En décembre 2014, juste avant les vacances de Noël, l'APE a offert aux enfants de l'école un spectacle interactif où se mêlaient chants, magie, danse.....suivi du goûter.

Quelques jours avant, avait eu lieu le marché de Noël avec vente de sapins, chocolats et crêpes.

En cette fin d'année 2014, le Père Noël n'a pas oublié non plus, comme à son accoutumée, de passer à l'école avec sa hotte toujours aussi bien garnie !!!



Carnaval de l'école : 21 mars 2015 à Ver-lès-Chartres



Les membres de l'APE ont, à leur temps perdu, fabriqué Monsieur Carnaval, sur le thème des « Minions ». Petits et grands, tous aussi bien déguisés les uns que les autres, se sont baladés dans les rues de Ver-lès-Chartres. Quelques parents ont gentiment préparé une petite collation pour finir amicalement cette belle matinée.



Recette d'un vide-grenier réussi :

- 1 - une louche de bénévoles
- 2 - une bonne dose de soleil
- 3 - une participation importante des exposants
- 4 - une intendance bien négociée
- 5 - une préparation bien orchestrée
- 6 - une pincée de convivialité

.....
Laissez mijoter la journée entière, et dégustez le résultat obtenu ce dimanche 12 avril 2015. Une manifestation qui, une fois de plus, a attiré de plus en plus les exposants !!



En 2016

**Rendez-vous
le dimanche
3 avril !!!**

Pour marquer la fin de l'année scolaire, c'était au tour de la traditionnelle kermesse. Le spectacle des enfants a ouvert les festivités, suivi des jeux pour les petits comme pour les grands.



Kermesse du 27 juin



Pêche à la ligne, jeux de bois, tombola avec de très nombreux lots, jeu des sumos....ont ravi l'ensemble des participants. Place ensuite au cochon grillé !!

L'APE LES LOUSTICS.....C'EST QUI ????

Président : Stéphane Bourgeois ☎ 07.82.21.21.14

Vice-Présidente : Nadia Monteiro ☎ 06.21.51.43.43

Secrétaire : Véronique Barbier ☎ 06.70.50.40.00

Secrétaire-adjointe : Céline MORIN ☎ 06.81.25.34.19

Trésorière : Laure Guerin ☎ 06.13.82.30.45

N'hésitez pas à nous contacter pour toute information et aide que vous pourrez nous apporter !!



La vie associative à Ver-lès-Chartres

L'ASLV (Amicale Sports et Loisirs de Ver-les-chartres)



Les manifestations incontournables de l'A.S.L.V. :

Le concours de belote avec des joueurs de plus en plus assidus (une cinquantaine), la chasse aux œufs pour tous les enfants de la commune et son traditionnel Troc' Plantes avec pour thème cette année "Fontaines et bassins"



UNE NOUVEAUTÉ : le concours de pétanque

Pour sa première édition, cette journée fût plutôt réussie, avec beaucoup de participants. Marie-Ange Abadia ayant géré la logistique du concours, il ne restait plus qu'à organiser la préparation des terrains (Merci à Michel Travers de nous avoir prêté sa cour de ferme), et le repas du midi. Par un temps incertain, tous ces joueurs ont apprécié le repas servi sous le préau de l'école. Le concours s'est terminé en fin d'après-midi avec la remise des récompenses aux petits et grands.

Une manifestation qui sera reconduite l'année prochaine à la demande de tous les participants !!



Belle réussite encore cette année pour cette **exposition de peinture** de nos artistes vernois.

De nombreux visiteurs ont pu admirer le temps d'un week-end les différentes toiles.

Petite exposition qui a commencé avec son vernissage en la présence de nos élus.

La vie associative à Ver-lès-Chartres

L'ASLV (Amicale Sports et Loisirs de Ver-les-chartres) suite....



20 juin 2015
3ème fête
de la musique

Cet été fût aussi riche en manifestations, avec la 3ème édition de "la fête de la Musique", en collaboration avec Les Familles Rurales. Se sont succédés musiciens et groupes, pendant que les spectateurs se restauraient sur place avec un délicieux "Rougail saucisses - Riz".

~~~~~

Puis au tour de la fête de la moisson, où Michel Travers, Daniel Roncier et leurs complices Laurent Hallay et Daniel Martin ont fait une démonstration de la moisson de seigle à l'ancienne.

Utilisant soit une javaleuse, soit une faucheuse lieuse, machines tractées par de bons vieux tracteurs, qui tournent comme des horloges malgré leur âge.

Belle matinée instructive sur la vie de nos paysans D'autrefois !



25 juillet 2015

Moisson de seigle  
à l'ancienne



20.09.2015

Course  
d'orientation

On se mouille un peu plus !

20.09.2015

On cherche,

On trouve,

On se mouille !

On joue,

On pique nique,

La trêve des vacances d'Août passée, c'est sous un beau soleil de septembre que l'Amicale a entraîné les vernois volontaires dans une course d'orientation.

Boussole, énigmes, questions, jeux.... Tout était prêt pour parcourir les routes et chemins de la commune. Vers 13 heures, nous nous sommes tous retrouvés pour un grand pique-nique au city-stade.

Belle journée réussie en toute convivialité !



Soirée Beaujolais  
Nouveau

21 Novembre 2015

Le 21 novembre une quarantaine de personnes se sont retrouvées à la Salle des Fêtes, pour déguster le "Beaujolais Nouveau, (avec modération !) accompagné d'un repas charcuterie, salade fromage, dessert.

Soirée bien sympathique organisée par L'A.S.L.V

## 1.2.3. BÉBÉ (Association des Assistantes Maternelles)

« 1,2,3 bébé » est un regroupement dynamique d'assistantes maternelles dont le but est éveiller, épanouir et sociabiliser les enfants qu'elles accueillent, au travers d'activités ludiques, physiques et culturelles.

Les ateliers sont animés tous les vendredis matins par différents intervenants :

- Motricité, Virginie GLORIEUX et Céline METAIS
- Musique, Monique FERRAND
- Médiathèque de Dammarie
- Compa



Tous les ans au mois de décembre les assistantes maternelles participent à la grande journée de solidarité du Téléthon.

Les adhérentes de l'association sont :

Sophie DELAPERRIERE, Maria CHEREAU, Sandrine VOISIN  
Angélique DUMAS, Marie MOURET

« 1, 2, 3 bébé ! »

Mairie de Ver-Lès-Chartres, Rue de la Barrière  
28630 VER-LÈS-CHARTRES

Contact, Sophie DELAPERRIERE, Présidente Tél. : 02 37 25 84 53





# La vie associative à Ver-lès-Chartres

## LE CLUB DU TEMPS LIBRE



### Plusieurs sorties cette année pour le Club du Temps Libre de Ver-lès-Chartres :

- ❶ En mai, sous un soleil timide, nous nous sommes rendus à Bonneval pour un pique-nique, suivi d'une balade en bateaux électriques, sur le Loir et suivie d'une visite en petit train de la ville. Bonne journée malgré un petit vent froid !!
- ❷ Le samedi 10 octobre, histoire de sortir un peu de notre Beauce, les pompiers de Ver-lès-Chartres nous ont emmenés faire « les vendanges en Anjou », dans les côteaux du Layon. Nous n'avons pas beaucoup vendangé, mais pris un bon petit-déjeuner chez le vigneron. Il nous a fait découvrir ses vignes en petit train, visiter ses installations et ensuite déguster les différents vins issus des cépages de la région. Le midi : un bon repas à « l'Orée du Bois », un animateur chanteur puis retour en bus vers 20h.
- ❸ Cet automne, le mardi 13 octobre, quoi de mieux pour se réchauffer que de déguster une bonne et copieuse choucroute au Gallus !!

**Le club du Temps Libre continue et la cotisation reste inchangée.  
Venez nous rejoindre tous les mardis de 14h30 à 17h30 !**



## ASSOCIATION FAMILLES RURALES

### Activités 2015 :

Le 15 Mars 2015 : Après-midi jeux de société. De très bons moments de partage et d'échanges.

Le 20 Juin 2015 : Co-organisation de la fête de la musique avec l'ASLV. Autour d'un délicieux rougail saucisses nous avons pu profiter de 4 groupes de musiciens pour une soirée très sympathique.

Nous tenons à remercier la trentaine de personnes qui ont répondu favorablement à la mise en place d'une activité badminton sur la commune. Malheureusement nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du SIVOM propriétaire du court couvert pour l'attribution de créneaux horaires.

**Aidez-nous à faire vivre le village et l'association.  
Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues,  
contactez Laurence Vassard au 0237263312 ou Olivier Faucheux 0237263967.**

### Activités 2016 :

Cours de cuisine envisagés pour les adultes et les enfants

Sorties de Printemps : Pas encore définie à la parution du bulletin

Fête de la musique le 18 Juin 2016





# Quelques Rappels

## Stop Incivilités

À plusieurs reprises, dernièrement, la commune a été victime d'incivilités..... tags, détérioration et tags sur les lavoirs, vol de plaques de particulier sur les tombes, dégradations de massifs de fleurs, vol d'un défibrillateur (qui peut sauver votre vie !!!), etc...

Nous vous rappelons que la commune est sous vidéo-surveillance et qu'il est facile de repérer ces vandales.

Plusieurs plaintes à la gendarmerie ont été déposées et les enquêtes sont en cours.



Inscrivez-vous sur les listes électorales avant le 31 décembre.  
**EXCEPTIONNELLEMENT**  
Une permanence sera tenue le 31 décembre (le matin)

## RÈGLES DE BON VOISINAGE

>**Bruits** Suivant l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2012, les travaux de bricolage et jardinage, l'usage des tondeuses, motoculteurs, taille-haies et autres outils ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h .

>**Animaux** Les propriétaires de chiens sont tenus :

- de prendre toutes les mesures nécessaires propres à préserver la tranquillité des habitants du voisinage de jour comme de nuit, notamment concernant les aboiements.
- de veiller que ces derniers ne fassent pas leurs besoins n'importe où sur la voie ou les espaces publics.

>**Balayage des trottoirs en cas de neige ou de verglas** Les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige sur le trottoir au droit de leur propriété en dégagant celui-ci autant que possible et d'y jeter du sel, du sable ou de la sciure de bois en cas de verglas.

>**Elagage des arbres** Les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure de la voie publique de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles électriques ou téléphoniques.

>**Feux de végétaux** Depuis septembre 2013, le brûlage à l'air libre ou en incinérateur individuel des déchets verts est INTERDIT, aussi bien pour les particuliers, les professionnels ou les collectivités territoriales.

## CALENDRIER DES FÊTES 2016

|                                                      |                                                                                           |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Dimanche 24 janvier :</u></b>                  | <b>Assemblée générale de l'ASLV &amp; Galette des rois</b>                                |
| <b><u>Jeudi 18 février :</u></b>                     | <b>Concours de belote <i>organisé par l'ASLV</i></b>                                      |
| <b><u>Samedi 19 mars :</u></b>                       | <b>Chasse aux œufs <i>organisée par l'ASLV</i></b>                                        |
| <b><u>Dimanche 3 avril :</u></b>                     | <b>Vide-grenier <i>organisé par l'APE Les Loustics</i></b>                                |
| <b><u>Samedi 23 avril :</u></b>                      | <b>Troc-Plantes <i>organisé par l'ASLV</i></b>                                            |
| <b><u>Samedi 18 juin :</u></b>                       | <b>Fête de la musique <i>organisée par l'ASLV</i></b>                                     |
| <b><u>Samedi 25 juin :</u></b>                       | <b>Kermesse des écoles<br/><i>organisée par l'APE Les Loustics à Ver-lès-Chartres</i></b> |
| <b><u>Samedi 15 et<br/>dimanche 16 octobre :</u></b> | <b>Exposition de peinture <i>organisée par l'ASLV</i></b>                                 |
| <b><u>Samedi 19 novembre :</u></b>                   | <b>Soirée « Beaujolais nouveau » <i>organisée par l'ASLV</i></b>                          |

**Un Concours de pétanque sera organisé par l'ASLV, la date reste à définir.**

*Parution de votre journal communal : 1 fois / an, en décembre*

*Comité de rédaction : Mesdames ABADIA Marie-Ange, BOUCHER Marie-Françoise, GUILLO Françoise, TRICHEUX Françoise  
et Messieurs BERTE François et LECOIN Ludovic*